



Pour diffusion immédiate : 12/12/2022

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE LOI VISANT À PROTÉGER LES VICTIMES DE CRIMES HAINEUX CONTRE LES MAUVAIS TRAITEMENTS DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

La législation (S.7658-B/A.8869-B) protège les personnes contre l'annulation de leur police d'assurance ou l'augmentation des tarifs au motif que le demandeur a été victime d'un crime de haine

La gouverneure Hochul a signé aujourd'hui une loi (S.7658-B/A.8869-B) qui protège les victimes de crimes haineux contre les mauvais traitements infligés par les compagnies d'assurance. La nouvelle loi interdit aux assureurs d'annuler une assurance, d'augmenter les primes, de refuser d'émettre une police ou de refuser de renouveler une police au seul motif qu'une ou plusieurs réclamations ont été faites pour une perte résultant d'un crime haineux. Cette nouvelle loi s'appliquera aux individus, aux organisations religieuses ou aux organisations à but non lucratif organisées et gérées à des fins religieuses, caritatives ou éducatives.

« New York s'oppose fermement aux actes de haine, où qu'ils se produisent, et nous continuerons à demander des comptes aux auteurs de ces crimes horribles, " **a déclaré la gouverneure Hochul.** "Si une personne est la cible d'un crime haineux, la dernière chose dont elle doit s'inquiéter est de perdre son assurance, et avec cette législation, nous prenons des mesures pour protéger les victimes et veiller à ce que chaque New-Yorkais soit traité avec dignité et respect. »

La loi (S.7658-B/A.8869-B) ajoute un nouvel article à la loi sur les assurances interdisant à un assureur émettant des polices à New York d'annuler, d'augmenter la prime, de refuser d'émettre ou de refuser de renouveler une police au seul motif qu'une ou plusieurs réclamations ont été faites contre la police au cours des cinq années précédentes pour une perte résultant d'un crime haineux commis contre la personne ou les biens assurés, si l'assuré fournit à l'assureur la preuve que l'acte causant cette perte est un crime haineux. Elle garantit également que les auteurs de crimes haineux ne peuvent pas utiliser la législation pour se protéger contre des augmentations de tarifs ou des annulations en raison du crime qu'ils ont eux-mêmes commis.

La sénateur d'État Anna M. Kaplan a déclaré, « En tant que réfugiée juive venue dans ce pays pour fuir la violence antisémite dans mon pays d'origine, j'ai le cœur brisé

par l'explosion de la haine et de la violence alimentée par les extrémistes à laquelle nous assistons dans ce pays depuis la pandémie. J'ai été fier de me lever et de lutter contre la haine à chaque occasion, mais nous devons faire plus, et cette législation est une étape importante pour faire comprendre que la haine n'a pas sa place dans l'État de New York. Aucune personne victime d'un crime haineux ne devrait craindre des représailles de la part de sa compagnie d'assurance simplement pour avoir signalé ce qui lui est arrivé, et chaque victime devrait se sentir à l'aise pour signaler la haine à la police afin que justice soit rendue. Je suis reconnaissant à la gouverneure des efforts qu'il a déployés pour s'attaquer de front à cette crise et pour avoir signé ce projet de loi afin de supprimer les obstacles à la justice qui continuent de nuire aux victimes. »

Le membre de l'Assemblée Simcha Eichenstein a déclaré, « Les victimes de crimes haineux ne méritent pas d'être à nouveau victimes de discrimination. Ce projet de loi veillera à ce que les compagnies d'assurance maintiennent leurs polices en dépit de toute réclamation encourue en raison de crimes haineux. Merci à la gouverneure Hochul d'avoir reconnu l'importance de cette législation et d'avoir défendu les droits des victimes. »

Depuis son entrée en fonction, la gouverneure Hochul a pris des mesures énergiques pour combattre la violence haineuse et toutes les formes de crimes haineux. En novembre, la gouverneure Hochul a signé une [loi](#) exigeant que les personnes reconnues coupables de crimes haineux suivent une formation ou un conseil obligatoire, et qu'elles lancent une campagne à l'échelle de l'État pour l'acceptation, l'inclusion, la tolérance et la compréhension de la diversité, y compris, mais sans s'y limiter, la diversité fondée sur la religion, la race, la couleur, la croyance, le sexe, l'origine ethnique, l'origine nationale, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression sexuelle. La gouverneure a également [annoncé](#) 50 millions de dollars pour renforcer les mesures de sûreté et de sécurité dans les organisations communautaires à but non lucratif exposées aux crimes haineux, en plus des 46 millions de dollars de financement fédéral destinés à 240 organisations à but non lucratif de l'État confrontées à un risque accru d'attaque terroriste. Ces fonds s'ajoutent aux 43 millions de dollars de [subventions](#) accordés l'an dernier à 362 organisations à but non lucratif pour les aider à renforcer leur infrastructure de sécurité et à mieux se préparer à d'éventuelles attaques de crimes haineux. En outre, [le FY2023 budget](#) adopté par la gouverneure pour l'exercice 2023 élargit l'admissibilité à l'arrestation et à la mise en liberté sous caution pour les crimes haineux, rendant tous les crimes haineux admissibles à l'arrestation si la personne est âgée de dix-huit ans ou plus.

###